



Comité Drôme Ardèche de Judo et Disciplines Associées

Maison des Bénévoles du Sport
71 rue Pierre Latécoère
26000 VALENCE
Siret : 421 308 164 00027

Email : judo2607@mbsport.fr
Phone : +33 4.75.75.47.79
Web : <https://judo2607.fr>
APE : 9319Z

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA BENNE DE TATAMIS DU COMITE DROME -ARDÈCHE DE JUDO et DISCIPLINES ASSOCIEES

Objet :

La présente convention porte sur la mise à disposition d'une benne et son contenu appartenant au Comité Drôme-Ardèche de judo et DA à une de ses associations / Clubs, membre affiliée au comité Drôme-Ardèche de Judo pour un évènement ou déplacement prévu et à durée limitée à 7 jours.

Entre les soussignés :

Nom, prénom, qualité :

Adresse complète : MAISON DES BENEVOLES DU SPORT
71, rue Pierre LATECOERE 26000 VALENCE

Téléphone (s) : 04 75 75 47 79

e-mail : judo2607@mbsport.fr

Représentant l'association : Comité Drôme-Ardèche de Judo et DA, propriétaire de la Benne et de son contenu

d'une part, et :

L'utilisateur (emprunteur):

Nom, prénom, qualité :

Adresse complète :

Téléphone (s) :

e-mail :

Représentant l'association, membre affiliée au comité Drôme-Ardèche de Judo :

d'autre part,



Comité Drôme Ardèche de Judo et Disciplines Associées

Maison des Bénévoles du Sport
71 rue Pierre Latécoère
26000 VALENCE
Siret : 421 308 164 00027

Email : judo2607@mbsport.fr
Phone : +33 4.75.75.47.79
Web : <https://judo2607.fr>
APE : 9319Z

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Objet de la demande :

Durée de mise à disposition : du

au

Lieu de mise à disposition :

Engagement du propriétaire :

Le Comité Drôme-Ardèche de Judo et DA met à disposition la benne de tatamis pendant toute la durée du déplacement prévu par le demandeur sous couvert du versement d'une caution de : 1 500 €.

La benne contient, en tout 682 m² de surface soit 202 tatamis bleus, 10 tatamis carrés jaunes et 134 tatamis jaunes.

Le matériel ne peut pas être sorti de la benne pour vérification entre deux utilisations.

Ce travail est trop fastidieux et la benne n'est de plus pas stockée aux abords du bureau du comité.

La conformité du rangement et l'état du matériel seront donc constatés par l'utilisateur suivant. En cas de problème, la consigne est de prévenir immédiatement le comité qui déclenche alors une procédure de vérification.

Pour cette raison, la caution ne sera donc pas restituée immédiatement après votre utilisation. Elle le sera, dès l'utilisation suivante et si le matériel est restitué dans l'état constaté en annexe 1.

Accessoires : 1 Balai

Documents : Copie de l'attestation d'assurance.

Engagement utilisateur (emprunteur) :

L'Utilisateur :

- s'engage à la plus grande vigilance concernant les matériels mis à sa disposition pendant toute la durée du prêt et ne pourra, en aucun cas, exercer un recours contre le Comité Drôme-Ardèche de Judo et DA pour tout dommage matériel, corporel ou incorporel pouvant résulter de leur utilisation.

- s'engage à dédommager le Comité Drôme-Ardèche de Judo et DA pour tout sinistre subi par le matériel concerné, à concurrence de sa remise à neuf ou de son remplacement.

- assure qu'il dispose d'une assurance couvrant les éventuels dommages que pourraient subir les matériels faisant l'objet de cette mise à disposition pendant la durée du prêt (s'assurer de cette couverture auprès de son assurance)

- s'engage à restituer la benne, son contenu et les équipements empruntés, sitôt la manifestation terminée.

- s'engage à ne pas prêter ou louer le matériel à un tiers n'ayant aucun lien avec la demande initiale.

- s'engage à signaler au retour de la benne tout incident ou détérioration survenu pendant la durée de sa mise à disposition.



Comité Drôme Ardèche de Judo et Disciplines Associées

Maison des Bénévoles du Sport
71 rue Pierre Latécoère
26000 VALENCE
Siret : 421 308 164 00027

Email : judo2607@mbsport.fr
Phone : +33 4.75.75.47.79
Web : <https://judo2607.fr>
APE : 9319Z

Conditions de mise à disposition :

La demande devra être adressée au moins 60 jours avant l'évènement prévu en respectant les points suivants afin d'assurer la complétude du dossier :

- Signature de la présente « **convention de mise à disposition de la benne** »
- Versement de la « **participation aux frais forfaitaire** » de 300 euros, réduite à 150 euros en cas de co-organisation avec les clubs supports de compétitions départementales.
- La participation forfaitaire de 300 euros s'applique dans la limite géographique de l'**adresse du Dojo Principal du club demandeur**. Toute demande au-delà de cette limite ainsi qu'au delà de **7 jours** fera l'objet d'une étude de la part du Comité et d'un éventuel ajustement à la hausse du montant de la participation aux frais.
- Versement de la **caution** de 1500 euros.

Ordre de priorité et critères d'appréciation :

- 1/ Comité bi-départemental Drôme-Ardèche de Judo et DA pour ses propres organisations.
- 2/ Sollicitations pour toute organisation fédérale d'envergure.
- 3/ Clubs affiliés à notre comité depuis l'olympiade 2020-2024 au minimum, **dossier complet déposé** comme précisé ci-dessus. Le comité se prononcera selon la nature et le rayonnement de la manifestation prévue.

Durée de la convention :

La présente convention est établie pour la durée de la manifestation ou déplacement prévu.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions relatives à la mise à disposition de la benne du Comité Drôme-Ardèche de Judo et DA et engage mon association et moi-même à respecter les conditions et les contraintes fixées.

Ajustement du montant de la « participation aux frais forfaitaire » : euros

soit un total deeuros

A Valence le

Le représentant du Comité Drôme-Adèche de Judo et DA :

Nom, prénom, qualité :

Adresse complète : MAISON DES BENEVOLES DU SPORT
71, rue Pierre LATECOERE 26000 VALENCE

Téléphone (s) : 04 75 75 47 79

e-mail : judo2607@mbsport.fr

Représentant l'association : Comité Drôme-Ardèche de Judo et DA, propriétaire de la Benne et de son contenu

Le représentant de l'Utilisateur :

Nom, prénom, qualité :

Adresse complète :

Téléphone (s) :

e-mail :

Représentant l'association :

Signature :

Signature :



Comité Drôme Ardèche de Judo et Disciplines Associées

Maison des Bénévoles du Sport
71 rue Pierre Latécoère
26000 VALENCE
Siret : 421 308 164 00027

Email : judo2607@mbsport.fr
Phone : +33 4.75.75.47.79
Web : <https://judo2607.fr>
APE : 9319Z

ANNEXES JOINTES

Sont annexés à la présente « **Convention de mise à disposition de la benne du Comité Drôme-Ardèche de Judo et DA** » 4 documents :

- rangement benne consignes générales.pdf
- consignes sécurité ouverture.pdf
- rangement benne compartiment avant jaune.pdf
- rangement benne compartiment arrière bleu.pdf



CONTENU DE LA BENNE : 1 BALAI +

COMPARTIMENT ARRIERE

TATAMIS BLEUS : 169 TATAMIS

COMPARTIMENT AVANT

TATAMIS JAUNES: 134 TATAMIS

TATAMIS CARRES JAUNES: 10 TATAMIS

TATAMIS BLEUS : 33 TATAMIS

SOIT UN TOTAL DE :

TOTAL TATAMIS JAUNES: 134 TATAMIS

TOTAL TATAMIS CARRES JAUNES : 10 TATAMIS

TOTAL TATAMIS BLEUS : 202 TATAMIS

LES TATAMIS SONT TOUS TAMPONNES AUX COULEURS DU COMITE SUR LES PETITS COTES.

IL FAUT SIGNALER TOUT DE SUITE LE MATÉRIEL DÉFECTUEUX ET LE METTRE DE COTE. QUELQUES TATAMIS DE RÉASSORT SONT DISPONIBLES DANS NOS LOCAUX.

MERCI DE RESPECTER STRICTEMENT LES CONSIGNES

RANGEMENT SUIVANTES :

- PASSER UNE PETIT COUP DE BALAI PRÉVENTIF.
- NE SURTOUT PAS RANGER LES TAPIS HUMIDES OU MOUILLES.
- SUIVRE LE PLAN DE RANGEMENT DE CHAQUE COMPARTIMENT.
- RECOMPTER LES PILES ET LES RANGER TRÈS SOIGNEUSEMENT.
- POSER LES TATAMIS :

FACE PROPRE L'UNE CONTRE L'AUTRE ET FACE ANTIDÉRAPANTE L'UNE CONTRE L'AUTRE POUR PRÉSERVER AU MAXIMUM LEUR PROPRETÉ ...

...COMME SUR LES PHOTOS AFFICHÉES.

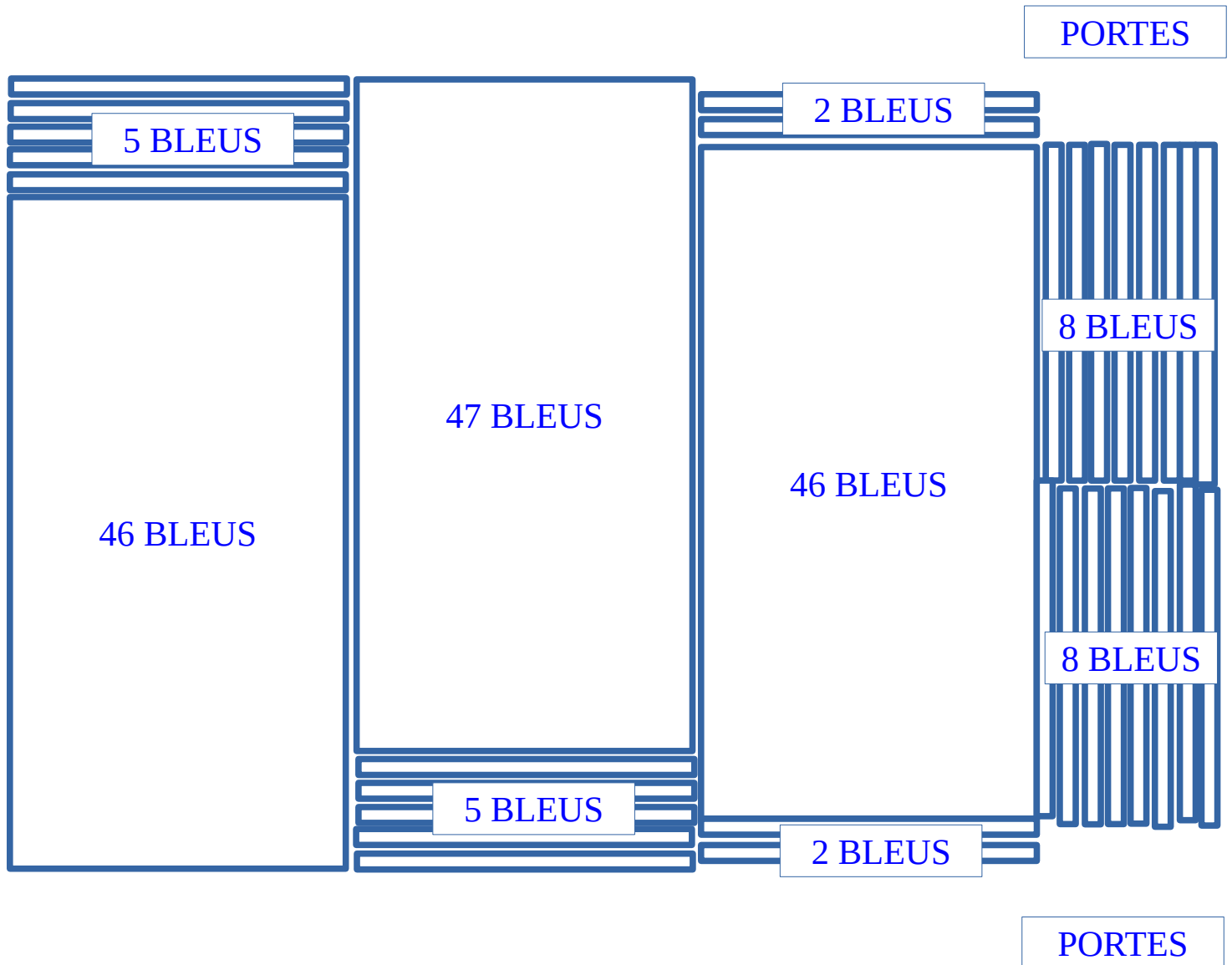


**TENIR LE VENTAIL A
L'OUVERTURE**



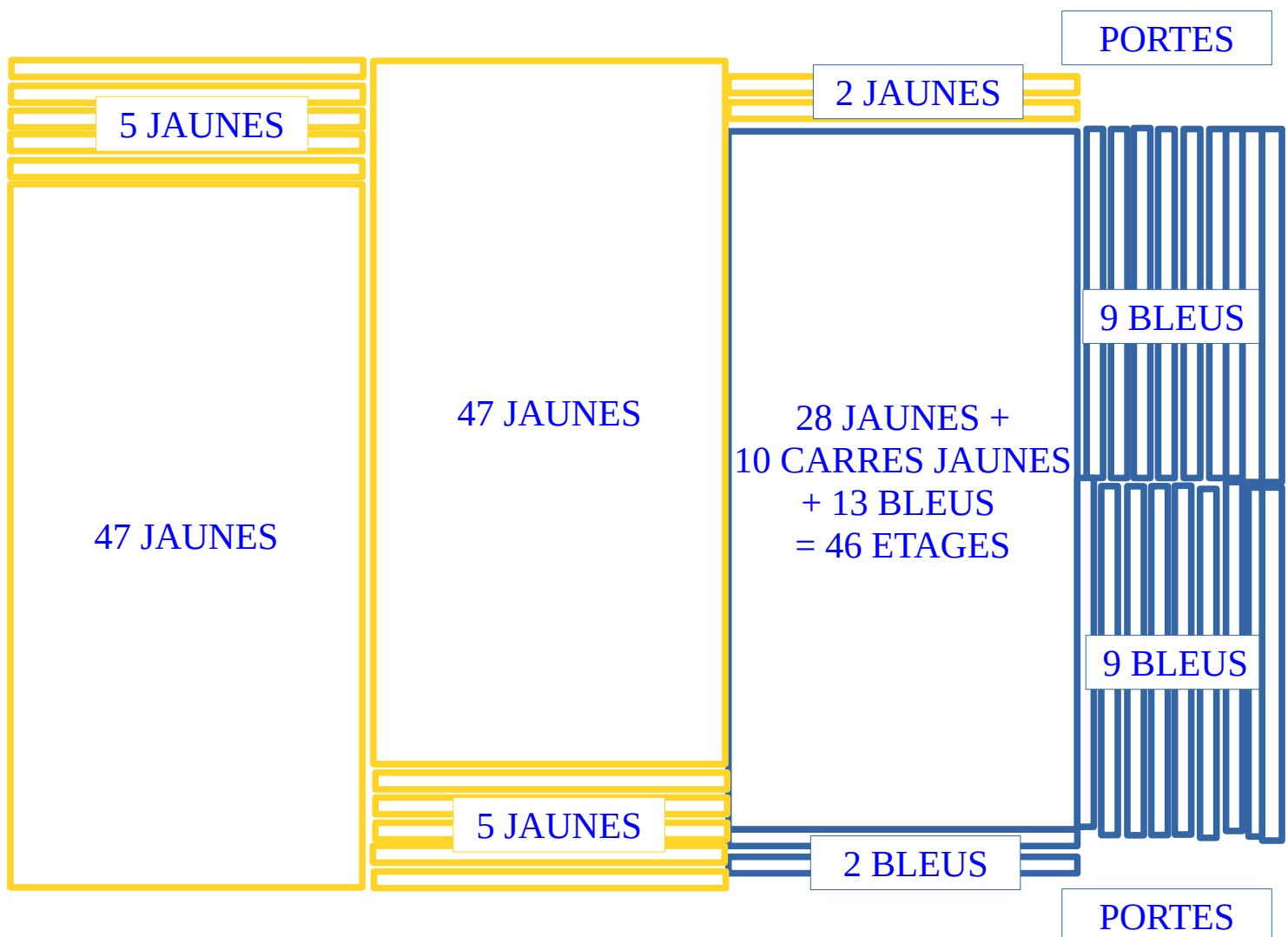


COMPARTIMENT BLEU





COMPARTIMENT JAUNE



TOTAL JAUNES: 134 TATAMIS

TOTAL CARRES : 10 TATAMIS

TOTAL BLEUS : 33 TATAMIS